

délibération :  
D\_2018\_10\_4

L'an deux mille dix huit , le vendredi 09 novembre à 20 h 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en  
exercice : 23

Date de convocation du : 02 Novembre 2018

Présents : 16

**Présents :** Monsieur BARBE Hugues, Monsieur BORRÉDON Richard, Madame LHOMME Michèle, Monsieur CARTERET Michel, Monsieur PONTINI Daniel, Madame LOUVIÉ Catherine, Madame HITIER Marie-Christine, Madame RELET Graziella, Madame COOLEN Anne-Marie, Monsieur RABSKI Jean, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame BERTIN Nathalie, Monsieur NOËL Frédéric, Monsieur NEBOUT Joël, Monsieur CAPLOT Serge, Madame VERGNAUD Isabelle

Votants : 19

**Objet : Rétrocession des  
parcelles section AB n° 179,  
184 et 188 "Allée des  
Genévriers"**

**Pouvoirs :**

Monsieur REVEREAULT Jean a donné pouvoir à Monsieur BORRÉDON Richard  
Madame TAMAGNA Véronique a donné pouvoir à Monsieur NEBOUT Joël  
Monsieur PORTE Henri-Renaud a donné pouvoir à Madame LHOMME Michèle

**Absent(s) :**

**Excusé(s) :** Monsieur REVEREAULT Jean, Madame TAMAGNA Véronique, Madame SOULET Sandrine, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur SUSSET Bernard, Madame GROLLEAU Rachel, Monsieur BERCHENY Dorian

**Secrétaire de Séance :** Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie  
les jour, mois et an que  
dessus.

Au registre sont les  
signatures. Pour copie  
conforme.

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal des délibérations du Conseil Municipal du 12 mai 1995 et du 10 octobre 1996 ainsi que de l'arrêté relatif à l'enquête publique de voirie du 15 octobre 1997 qui prévoyaient un élargissement de la voie communale 105 « Allée des Genévriers » avec cession de parcelles privées à inclure dans le domaine public. A ce jour, il reste à régulariser la cession des parcelles de Monsieur James NEBOUT, désignées sous les nouvelles références cadastrales suivantes : AB179 (270 m<sup>2</sup>), AB184 (26m<sup>2</sup>) et AB188 (644 m<sup>2</sup>).

**Considérant** que l'avis du service des domaines n'est pas nécessaire pour une acquisition inférieure à 75 000 €.

**Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents :**

- **CONFIRME** l'acquisition par la commune des parcelles cadastrées AB179, AB184 et AB188, appartenant à Monsieur James Nebout, pour une surface totale de 1 100 m<sup>2</sup> au prix symbolique de 1 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à régler le montant de l'acquisition et de signer les actes notariés y afférents ;
- **RAPPELLE** que les parcelles AB179 et AB188 seront intégrées à la voie communale.

**Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0**

Emis le 09/11/2018, transmis en sous-préfecture et rendu  
exécutoire le 19 NOV. 2018

Le Maire,

Michel CARTERET.

